

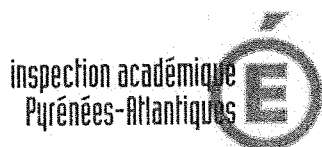
Pau, le 18 mai 2009

L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services
Départementaux de l'Education Nationale
des Pyrénées-Atlantiques

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale



académie
Bordeaux

éducation
nationale



Michel BOUTEILLER

Inspecteur de l'Education
Nationale Adjoint à l'Inspecteur
d'Académie

Téléphone
05 59 82 22 21

Fax
05 59 27 25 80

Mél :
michel.bouteiller
@ac-bordeaux.fr

2 place d'Espagne
64 038 Pau Cedex

Objet : mise en œuvre évaluations CE1 (public)

Références : Circulaire n° 2008-042 du 04.04.08 / BO n°15 du 10.04.08 / note de
M. l'Inspecteur d'Académie du 9 janvier 2009.

Finalités

Le protocole d'évaluation des acquis des élèves de CE1 va être mis en œuvre prochainement (voir calendrier des opérations). Je vous rappelle son caractère obligatoire. Il doit fournir des informations propres à réguler le pilotage à tous les niveaux de l'institution scolaire, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes d'enseignement de 2008 et le dispositif d'aide personnalisée aux élèves en difficulté.

Comme pour le protocole CM2, le codage des réponses ne prend en compte que la performance brute (0 ou 1 ; pas de distinction entre échec et non-réponse ; pas de codages intermédiaires). Il en découle que :

- L'information auprès des familles doit être menée après une analyse fine par l'observation directe des cahiers, dans une vision positive de l'élève.

- Au niveau local, l'utilisation des résultats des élèves a pour objectif d'adapter le soutien aux élèves en difficulté (PPRE, 60 heures). Ce dispositif doit permettre d'assurer une liaison efficace entre le cycle 2 et 3 dès ce mois de juin et d'anticiper les aides individuelles à mettre en place immédiatement à la rentrée 2009. Par ailleurs, le bilan des acquis des élèves en fin de cycle II ne saurait se réduire aux seuls résultats des évaluations nationales.

La remontée académique des résultats est globale (par champs et non par items) et ne comporte aucune information socio démographique.

Mise en œuvre

Consigne préalable :

Il est demandé aux enseignants et aux directeurs de respecter scrupuleusement les procédures décrites dans le « Manuel_directeur.pdf » pour toutes ces opérations qu'il décrit de manière très complète et imagée.

Les IEN, les conseillers pédagogiques et les ATICE de circonscription (pour l'assistance technique) peuvent être sollicités pour toute question qui peut se poser.

Deux applications informatiques seront utilisées pour exploiter les résultats:

- une application locale (fichier de type Excel ou Open Office), installée dans l'école, à l'usage des enseignants,

- une application académique WEB, en ligne, pour la remontée des résultats.

Consignes de passation :

Les consignes de l'exercice 16 de français du livret du maître sont en page 3.

Paramétrage des effectifs (si nécessaire) :

Si une évolution des effectifs a été constatée, le Directeur devra enregistrer ces modifications dans les paramètres de l'application académique WEB

https://si1d.ac-bordeaux.fr/evaluation_primaire_directeur/

L'exploitation locale des réponses des élèves :

Le directeur doit télécharger sur l'ordinateur de l'école le fichier de type tableur (compatible avec *Excel* ou *Open Office*) avec lequel chaque enseignant saisit et exploite les résultats des élèves de sa classe en fonction de son projet pédagogique : adapter le dispositif d'aide personnalisée, modifier la programmation des enseignements, informer les collègues de l'année suivante, informer les parents, etc.

Les résultats seront également exploités dans l'école par l'ensemble de l'équipe pédagogique : suivi régulier des élèves en difficulté en conseil de cycle, information du conseil d'école, évolution du tableau de bord du projet d'école.

Remontée des résultats des écoles :

C'est par le biais de l'application web que les résultats de l'école (synthèse des résultats des différentes classes), anonymés et réduits aux dix champs évalués, seront envoyés au ministère, via l'application académique (cf le manuel_directeur.pdf).

Accès aux résultats :

Diffusion grand public par consultation du site national	Diffusion parent d'élève par communication orale ou papier
<ul style="list-style-type: none">- niveau national- niveau académique- niveau départemental	<ul style="list-style-type: none">- niveau élève- niveau école de leur enfant

Confidentialité :

- les résultats individuels des élèves ne seront connus que de leurs parents et de l'équipe enseignante de l'école fréquentée.
- Les résultats individuels des écoles ne seront pas rendus publics ; ils resteront internes à l'Education Nationale.

Je vous remercie de votre engagement au service des élèves pour cette mise en œuvre.

L'Inspecteur d'Académie,


Philippe CARRIERE

Calendrier des opérations :

Période	CE1	
18.05	Ouverture des applications informatiques au rectorat.	
Avant le 20.05	Routage des livrets (élève et maître) vers les écoles.	
Du 25-05 au 30-05	<p>Passation des exercices en CE1 et correction [3 séances de 35 min en Français ; 3 séances de 25 min en mathématiques]</p> <p>Téléchargement Internet de l'application locale par le directeur (accès à la page avec le login et le mot de passe d'IProf du directeur) : https://si1d.ac-bordeaux.fr/evaluation_primaire_directeur/</p> <p>A cette même adresse, vous trouverez le manuel des directeurs qui comporte toutes les informations nécessaires à la bonne remontée des évaluations. Il est aussi téléchargeable sur l'espace TUIC64 dans le menu directeur : http://webetab.ac-bordeaux.fr/Primaire/64/tice64/spip.php?article139</p> <p>Mise à jour des effectifs de l'école ; début de la saisie. L'utilisation d'un seul fichier même s'il y a plusieurs classes contenant des CE1, réduira les erreurs dues à des manipulations supplémentaires.</p>	
Du 01-06 au 10-06	<p>Saisie des résultats des élèves par chaque enseignant de CE1 sur le fichier local puis remontée des résultats selon l'un des procédés décrits ci-dessous.</p>	
	<p><u>EFFECTIF inférieur à 10</u></p> <p>Envoi par mail du fichier anonymé à l'IEN sans utiliser l'application Web (format .xls).</p> <p>Regroupement par l'IEN des résultats des écoles à petit effectif dans une école « fictive » unique pour la circonscription.</p>	<p><u>EFFECTIF supérieur ou égal à 10</u></p> <p>Envoi d'un fichier anonymé unique pour l'école via l'application académique Web (format .csv).</p> <p>Si plusieurs fichiers ont été créés dans l'école (1 par classe de CE1), le directeur devra regrouper les saisies pour constituer le fichier anonymé unique.</p>
	<p>Suivi de la remontée des écoles par les IEN (vérification des effectifs saisis par rapport aux effectifs initialisés).</p> <p>Exploitation locale des résultats par les enseignants de CE1 et l'ensemble de l'équipe.</p>	
10.06	Clôture des saisies et des remontées académiques.	
A partir du 10-06	Communication des résultats individuels aux parents par les enseignants de CE1.	
A partir du 10-06	Information générale au conseil d'école.	
Fin juin	Diffusion des pages d'information grand public sur le site national http://www.education.gouv.fr	